



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 20 mars 2023

ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2023-016

L'an 2023, le 20 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

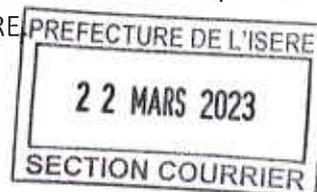
Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Nathalie GOIX À Gérard FEY, Sandrine CURTET À Stéphane COUDERT, Kévin PORTIER À Patrick COMMERE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers votants : 19



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2023

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30/01/2023. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-016: Procédure de reprise des concessions abandonnées au cimetière de Noyarey

Nelly JANIN QUERCIA, Rapporteure

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2223-17 et R.2223-18 ;

Le Conseil municipal est informé que pour des raisons tenant au bon ordre et à la gestion du cimetière, il s'avère nécessaire d'engager une procédure pour remédier à la situation de concessions en état d'abandon.

CONSIDERANT qu'aux termes de la loi, la reprise des concessions abandonnées au cimetière de Noyarey peut s'appliquer aux conditions suivantes :

- un procès-verbal de constat d'abandon dressé par le Maire précédé d'une convocation par lettre recommandée (et affichage en mairie) aux familles à y assister un mois à l'avance ;
- une description précise de l'état de la concession au procès-verbal ;
- la notification du procès-verbal à la famille par lettre recommandée avec accusé de réception portant mise en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien et son affichage en Mairie durant un mois ;
- le maintien d'état d'abandon dans le délai qui suit les formalités d'affichage, et qui est prévu par l'article R.2223-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- un nouveau procès-verbal à l'issue du délai suivant l'affichage réglementaire constatant l'état d'abandon ;
- une délibération du conseil municipal de reprise de la concession

Considérant qu'il convient d'engager une procédure de reprise des concessions abandonnées pour un certain nombre de concessions ;

Il est **PROPOSE** au Conseil municipal d'**APPROUVER** la procédure de reprise des concessions visée à la présente.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord et **APPROUVE** la procédure de reprise des concessions visée à la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 22/03/2023

Reçu en préfecture le : 22/03/2023

Exécutoire le : 22/03/2023

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 21/03/2023

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Noyarey. The stamp contains the text 'MAYE DE NOYAREY' at the top and '38360' at the bottom. A red ink signature is written over the stamp.